

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Syndicat  
intercommunal  
Txakurrak**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
19 novembre 2018  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 25

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 29

**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Yolande Huguenard, Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Yolande Huguenard à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Corinne Othatceguy à Mme Eliane Noblia, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez, M. Camille Jenvrin à Mme Bernadette Jougleux.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

M. Barbier, conseiller municipal délégué, expose :

Le Conseil syndical Txakurrak a adopté lors de la réunion du 11 septembre 2018, la modification de ses statuts, ainsi qu'une augmentation de la contribution des communes de 0.20 €.

- Modification de statuts :  
Suite à la demande d'adhésion de la commune d'Ustaritz au SIVU Txakurrak, les statuts de ce syndicat ont été modifiés.
- Augmentation de la contribution des communes :  
La contribution de chaque commune aux dépenses du syndicat est calculée au prorata de sa population DGF, dans l'ensemble de la population des communes adhérentes. Elle est actuellement de 1,40 € par habitant. Depuis quatre ans, ce taux n'a pas bougé et ce, malgré une augmentation constante du coût de la vie. Txakurrak a des difficultés à maîtriser ses dépenses de fonctionnement parce que les charges fixes ne cessent de grimper et les obligations de services sont supérieures puisqu'il traite de plus en plus d'animaux. Le syndicat a donc décidé d'augmenter sa contribution de 0,20 € par habitant soit un coût total de 1,60 € par habitant.

Le Conseil municipal est invité à approuver la modification des statuts de Txakurrak et l'augmentation de la contribution communale.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Txakurrak,

ADOpte l'augmentation de la contribution communale de 0.20 € par habitant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Bernadette JOUGLEUX**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/11/2018